

Registre des délibérations - Délibération n° 04 : 07/12/2016

CONTRAT NATURA 2000 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► Étaient présents :

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Clanfarani

► Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	53

Date de convocation 26/09/2016 RC-602-603

Délibération n° 04 : 07/12/2016

CONTRAT NATURA 2000 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- **Contexte**

La présente délibération fait suite à celles présentées en comité syndical en date du 12/02/14 (délibération n° 03), du 10/06/14 (délibération n° 06) et du 20/10/15 (délibération n° 14). Elle modifie le plan de financement, correspondant à la demande de subvention qui sera déposée. L'objet et la nature des opérations présentées restent inchangés.

- **Objet**

Au préalable de l'actualisation du plan de gestion des marais de Bourgogne, des travaux de restauration des berges situées au sud du site en bordure d'étang sont nécessaires et urgents. En effet, la digue séparant le domaine de la roubine de ceinture a cédé et la martelière est déchaussée. Sans travaux de restauration, il n'est plus possible de mener une gestion de l'eau adaptée au site et à ses activités.

Afin de maintenir une gestion de l'eau favorable aux objectifs de gestion du site (baisse de niveau et assèchement estival notamment) en lien avec le document d'objectifs Natura 2000, et en raison de l'importance de ce secteur pour l'avifaune, le Parc naturel régional de Camargue a obtenu un contrat Natura 2000 afin de pouvoir réaliser ces travaux en 2017.

- **Descriptif des opérations**

Dans le cadre de la présente action plusieurs types de travaux seront proposés afin de renforcer et restaurer la berge existante :

- Renforcement, reprofilage de la berge dans les secteurs les plus sensibles et reconnexion de la martelière à la digue ;
- Fascinage de la berge par pose de géotextile, soutenue par des pieux afin de limiter l'érosion ;
- Piquetage en bois des bordures de l'étang afin de limiter le batillage lors des épisodes de vents de nord ;
- Renforcement du soutien de la berge par plantation d'essences locales (tamaris...).

Ces opérations seront associées à une exclusion de la présence des taureaux sur la digue (affaiblissement des berges et impossibilité de boisement).

• **Plan de financement pour le contrat 2017 - 2022**

L'atteinte de cet objectif passe par une série de travaux programmés durant l'été 2017. Ces travaux seront mis en œuvre par prestations extérieures, couplées avec des travaux en régie.

Cette action sera financée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 avec une prise en charge à 80 % du coût des travaux, par des crédits de l'État et de l'Europe.

Le budget prévisionnel des opérations envisagées s'articule comme suit :

Dépenses 2017 - 2022		Recettes 2017 - 2022	
Contrat Natura 2000			
Réfection de berge et restauration d'ouvrage hydraulique	47 610 €	Fonds européens (FEADER) (53%)	31 541,63 €
		Etat (27%)	16 068,37 €
Travaux en régie	11 902,5 €	Autofinancement (20%)	11 902,5 €
Total dépenses 2017 - 2022	59 512,50 €	Total dépenses 2017 - 2022	59 512,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte ce nouveau plan de financement et autorise le Président à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2016**
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

